syndicat national de l'enseignement technique action autonome

Paris, le mercredi 12 février 2014



Communiqué de Presse

CONCOURS OUVERTS AUX PROFESSEURS CONTRACTUELS: LE BUREAU NATIONAL DU SNETAA-FO S'INSURGE DE RESULTATS SCANDALEUX

Dans le cadre de la résorption de la précarité dans la Fonction Publique, des concours « spéciaux » ont été ouverts pour les contractuels de la Fonction Publique en contrat depuis un minimum de 4 ans.

Les enseignants contractuels autorisés à se présenter aux concours ont été validés, chaque année, par le chef d'établissement et par leur inspecteur pédagogique (IEN).

Ces enseignants ont donc toutes les qualités requises pour enseigner et amener les jeunes aux diplômes préparés (CAP, BEP, Bac Pro, BTS pour le secteur de l'Enseignement Professionnel).

Ces enseignants évalués chaque année (par le proviseur, par l'inspecteur, par le recteur pour le renouvellement de leur contrat en CDD voire en CDI pour la grande majorité des candidats à ces concours) sont dans des dispositions absolument favorables pour se présenter devant les jurys issus de leurs pairs.

Le **SNETAA-FO** s'est battu pour l'ouverture d'examens professionnels basés sur les acquis et l'expérience professionnelle. Nous avons dénoncé d'une part l'absence « d'examens professionnalisés réservés » dans certaines disciplines (fermant de facto, toute possibilité de titularisation de centaines de professeurs contractuels), d'autre part le nombre trop limité de places offertes dans les autres disciplines.

Le **SNETAA-FO** exige ENCORE des examens professionnels dans toutes les disciplines.

L'Etat ouvre un nombre de postes trop restreint car le gouvernement fait aussi ici subir sa politique d'austérité.

Pourtant, certains jurys de « ces examens professionnalisés réservés » ont encore réduit ces possibilités de titularisation. L'exemple du

74 rue de la Fédération 75739 Paris cedex 15

tél. 01 53 58 00 30 fax 01 47 83 26 69

<u>snetaanat@aol.com</u> www.snetaa.org concours réservé dans la discipline génie civil option construction réalisation est probant : 40 postes offerts ; 34 inscrits ; 30 présents ; 13 reçus ; 17 ajournés ! Les 30 collègues présents, validés maintes fois pendant des années, auraient pu attendre d'être confortés par le jury. Seuls 13 ont été reçus alors que 40 possibilités étaient offertes.

Le Bureau National dénonce les conditions dans lesquelles nos collègues contractuels ont à se présenter aux examens professionnels et le nombre de places ouvertes non pourvues. Nous demandons aussi le retour des listes complémentaires.

Ces titularisations sont ouvertes pour un personnel spécifique, dans un cadre déjà contraint, comment comprendre ces résultats qui déstabilisent nos collègues expérimentés mais toutefois contractuels ?

Le Bureau National du **SNETAA-FO** en appelle au Ministre.

Le Bureau National se battra encore et toujours pour défendre nos collègues contractuels et exige que tous les postes mis au concours soient attribués et que tous les postes nécessaires soient créés à la titularisation des contractuels.